Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024 Publication : 04/11/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12

Date de convocation et d'affichage : 25 octobre 2024

Numéro : D20241031-258

Objet:

Animation du programme LEADER 2023-2027- demande de subvention L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	х		
	Michel	JACQUARD	х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	P. MATHIAS
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		х	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		х	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		х	
	Evelyne	ESCRIVA	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL		х	E. ESCRIVA

Secrétaire de séance élu : Patrick MATHIAS

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Sur la période 2014-2022, la Communauté de Communes de la Dombes était la structure porteuse du programme LEADER Dombes Saône, et sollicitait annuellement une aide LEADER pour mettre en œuvre l'animation et la gestion du programme.





Accusé certifié exécutoire

périmètre constitué de 10 Etablissement Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) du territoire de l'Ain, avec pour cheffe de file la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération dénommé GAL AUVERGNE RHONE ALPES AIN.

Le financement partiel de l'ingénierie relative à la gestion et l'animation du programme LEADER est prévu dans les crédits alloués au programme à hauteur de 80 % sur l'assiette calculée comme suit :

- Frais de personnel : 36,92 € l'heure travaillée,
- Frais de structure et de déplacements respectivement 15 % et 5 % des frais de personnel.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau programme LEADER, la Communauté de Communes de la Dombes sollicite une subvention pluriannuelle auprès du programme LEADER pour les années 2023 et 2024.

CONSIDÉRANT que les dépenses présentées dans le dossier sont les suivantes :

- Animation gestion 2023 455 h au taux horaire de 36,92 €: 16 798,60 €
- Animation gestion 2024 780,5 h au taux horaire de 36,92 € : 28 816,06 €
- Frais de structure et déplacement : 9 122,93 €

Soit une dépense subventionnable de 54 737,59 €

CONSIDÉRANT qu'après application du taux de 80% à la dépense subventionnable, la Communauté de Communes de la Dombes peut solliciter auprès du programme LEADER 2023-2027 une subvention de 43 791,00 €, les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense subventionnable : 54 737,59 €
- Subvention LEADER 80 % : 43 791,00 €
- Autofinancement de la collectivité 20 % : 10 946 ,59 €

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le plan de financement précité pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027, au titre des années 2023 et 2024,
- De solliciter le soutien du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 43 791,00 pour ce dossier d'animation-gestion,
- D'approuver une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,
- D'autoriser Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

## Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement précité pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027, au titre des années 2023 et 2024,
- De solliciter le soutien du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 43 791,00 pour ce dossier d'animation-gestion,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20241031-DELIB-24-258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024 - D'approuver une prise en charge systématique parible autofinance par le préfet : 04/11/2024 Communauté de Communes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,

- D'autoriser Madame la Présidente, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 31 octobre 2024.

La Présidente, Isabelle DUBOIS